



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20170522_39	Conseil municipal du 22 mai 2017
Rapporteur : François ELIE	Télétransmise à la Préfecture le 24 MAI 2017 Affichée le 24 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 11 mai 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme FAVE à Mme DE MAILLARD
- Mme ARLOT à M. POUSSET
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. ACHARKI à Mme LAÏRI
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Danielle CHAUVET

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Cyrille DEVENDEVILLE
Directeur Général Adjoint

R E S S O U R C E S

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 1785

Conseil municipal
22 mai 2017

39

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement au remplacement de fonctionnaires, il vous est proposé de transformer les postes existants ou de créer des postes pour permettre d'engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Ressources internes – Bâtiments logistique	Electricien	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Ressources internes – Bâtiments logistique	Agent de maintenance polyvalent	Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe	Fermeture	-1 à cpter du 1/7/2017
	Couvreur	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Espaces publics - Environnement	Jardinier	Adjoint technique principal(e) 1ère classe	Fermeture	-1 à cpter du 1/7/2017
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Espaces publics – Voirie signalisation éclairage public	Agent intervention éclairage public	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1 à cpter du 13/6/2017
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Vie quotidienne - Direction de l'enfance	ATSEM	ATSEM principal(e) 1ère classe	Fermeture	-1 à cpter du 1/7/2017
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1 à cpter du 1/7/2017
Vie quotidienne - Petite enfance	Agent(e) de service polyvalent	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-2 à cpter du 1/7/2017
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+2 à cpter du 1/7/2017
Vie quotidienne - Direction de l'enfance	Chargé(e) soutien activités petite enfance	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)	Fermeture	- 1
	Coordinatrice petite enfance	Cadre d'emplois des éducateur(rices) de jeunes enfants	Création	+ 1
Vie quotidienne - Direction de l'enfance	Cuisinier(e)	Adjoint(e) technique	Fermeture	- 1
	Chauffeur livreur	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+ 1

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
TOTAL				0

Afin d'acter la mobilité interne de fonctionnaires, il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Direction générale – Comité d'Action Sociale	Assistant(e) de gestion administrative	Rédacteur(rice)	Fermeture	-1
Attractivité et développement territorial – Direction développement arts et culture	Assistant(e) de conservation	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	Création	+1
	Chargé(e) d'accueil et d'animation	Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1
Direction générale – Comité d'Action Sociale	Assistant(e) de gestion administrative	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	Création	+1
Pôle ressources internes – Direction bâtiments logistique	Concierge	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
TOTAL				+1

Afin de procéder à l'affectation définitive d'un agent en repositionnement professionnel, il vous est proposé de réaliser l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne – Direction Proximité Citoyenneté	Gardien(ne)	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1
Ressources internes – Direction bâtiments logistique	Gestionnaire mobilier	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Création	+1
TOTAL				0

La nomination des fonctionnaires dont les dossiers d'avancement de grade et de promotion interne seront soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire nécessite de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum de nominations, à compter du 1er juillet 2017.

Selon les avis émis par la commission administrative paritaire et les décisions prises par Monsieur le Maire, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus lors du prochain conseil municipal.

Conformément aux directives de la direction générale des collectivités locales, les tableaux d'avancements de grade pour la catégorie C seront établis selon les conditions en vigueur avant la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C. Les fonctionnaires promus seront ensuite reclassés conformément aux dispositions du décret susvisé.

Grade	Nombre de postes
Attaché(e) hors classe	+2
Attaché(e) principal(e)	+2
Puéricultrice hors classe	+1
Puéricultrice classe supérieure	+1
Ingénieur(e)	+1
Educateur(rice) principal(e) de jeunes enfants	+1
Technicien(ne) principal(e) 1ère classe	+1
Assistant(e) de conservation	+1
Rédacteur(rice) principal(e) 2ème classe	+5
Rédacteur(rice)	+1
Technicien(ne)	+1
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe	+2
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 2ème classe	+5
Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe	+9
Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	+25
Adjoint(e) technique 1ère classe	+48
Auxiliaire de puériculture principal(e) 1ère classe	+2
Auxiliaire de puériculture principal(e) 2ème classe	+4
ATSEM principal(e) 1ère classe	+1
Brigadier(e) chef principal(e)	+4
Agent(e) de maîtrise principal(e)	+10

Grade	Nombre de postes
Agent(e) de maîtrise	+10
Adjoint(e) du patrimoine 1ère classe	+1
Adjoint(e) d'animation 1ère classe	+1
TOTAL	+139

Il vous est proposé de procéder aux suppressions et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumises et ont obtenu un avis favorable du comité technique réuni le 9 mai 2017.

L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise les collectivités territoriales à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié notamment à un accroissement temporaire d'activité. La durée du contrat ne peut excéder douze mois, compte-tenu, le cas échéant, de son renouvellement, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Un renfort ponctuel en personnel s'avère nécessaire au service développement de la lecture publique et à la direction de l'enfance.

Vu l'avis favorable du comité technique du 9 mai 2017, il vous est proposé de créer, pour faire face à ces besoins temporaires :

- un emploi non permanent d'assistant de conservation à temps complet pour une durée d'un an au service développement de la lecture publique. Le(a) candidat(e) retenu(e) exercera les missions d'animateur multimédia sur le réseau des médiathèques de quartiers et sera rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade d'assistant de conservation.

- 14 emplois non permanents d'adjoints techniques à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2017 dans le secteur scolaire de la direction de l'enfance. Le(a)s candidat(e)s retenu(e)s seront rémunéré(e)s sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
22 mai 2017

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué

aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.